

## Le Canada, à l'avant-garde dans l'utilisation des fibres optiques

La liaison des principales localités de la Saskatchewan par le plus long réseau commercial de fibre optique du monde sera, selon le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, "un tournant décisif de l'histoire des services de télécommunication au Canada". Le projet sera réalisé au coût de \$56 millions.

La Saskatchewan Telecommunications (compagnie de téléphone appartenant au gouvernement de cette province) a passé une commande de câbles optiques et de matériel connexe d'une valeur globale de \$22 millions à la Northern Télécom de Montréal. L'installation des quelque 3 200 kilomètres de ce réseau à large bande intégrant téléphonie, transmission de données et télévision, nécessitera quatre ans de travaux.

"La décision de la Saskatchewan Telecommunications, a affirmé le Ministre, sera sans contredit d'une très grande portée, en raison des avantages industriels à long terme qui y sont assortis. Elle contribue à garder le Canada à la fine pointe des techniques avancées et à lui faire profiter de tous les avantages économiques et sociaux qui en résultent..."

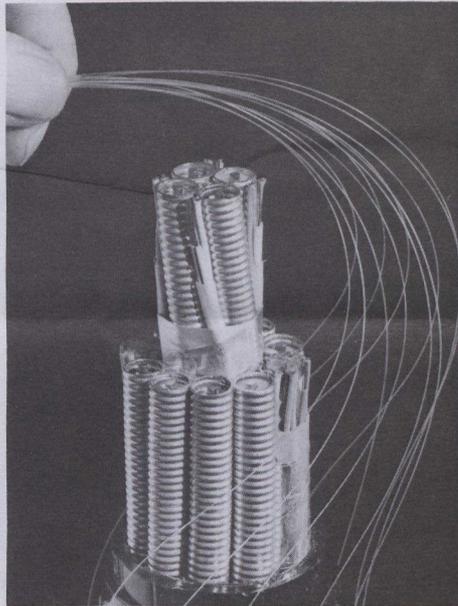
L'optique de fibre, mise au point récemment, consiste à injecter le rayon lumineux d'un laser dans des fibres de verre de la grosseur d'un cheveu pour transmettre des signaux de télévision, des conversations téléphoniques et des données ou assurer d'autres services de télécommunication. Elle offre des possibilités beaucoup plus grandes que les systèmes classiques de transmission par fil ou par câble.

### Bientôt une usine de fibres optiques

D'autre part, la société Northern Télécom (Canada) Limitée a annoncé la construction d'une usine de fabrication de fibres optiques d'une valeur de \$11 millions à Saskatoon (Saskatchewan).

D'ici quelques mois, la Compagnie entreprendra la construction d'un centre de fabrication de systèmes optiques complets. Ce centre sera doté d'installations intégrées qui serviront à la fabrication de câbles optiques et de matériel électronique connexe, à la recherche et au développement de produits finis ainsi qu'à la commercialisation de ces produits sur le marché mondial. Ces activités seront concentrées à Saskatoon.

"Grâce à la technologie des fibres opti-



Bell Canada

*Ces fibres optiques transportent autant de messages que le câble de cuivre à gauche.*

ques, le Canada conservera son rôle de chef de file dans le domaine des télécommunications", a déclaré le ministre des Communications, M. Francis Fox. Par ailleurs, le Ministre est d'accord avec la Northern Télécom Limitée pour dire que l'ouverture de l'usine de Saskatoon marquera "la naissance d'une industrie viable de la fabrication des fibres optiques au Canada".

"Le Canada sera bientôt doté d'une installation de niveau international qui sera en mesure de vendre ses produits de haute technicité sur le marché national comme sur les marchés mondiaux", a poursuivi M. Fox.

## Le Canada présente son rapport sur les droits de l'homme

Le Canada a présenté le 25 mars 1980 au Comité des droits de l'homme, au Bureau des Nations Unies à Genève, son rapport sur l'observance des principes énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Canada a remis son rapport au Secrétaire général des Nations Unies au printemps dernier. Le rapport a ensuite été traduit dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et communiqué à tous les membres du Comité des Nations Unies créé aux termes du Pacte.

## Décisions importantes de l'OPANO pour les pêcheurs canadiens

Les pêcheurs de la côte atlantique du Canada profiteront des décisions prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO), lors d'une réunion spéciale tenue à Toronto.

Dans le cas de la pêche de la morue sur la partie sud des Bancs de Terre-Neuve (divisions 3NO, de l'OPANO) chevauchant la limite de la zone de pêche exclusive du Canada, l'OPANO a établi le total des prises admissibles (TPA) en 1980 à 26 000 tonnes métriques. De ce total, le Canada a reçu 9 800 tonnes, le reste étant réparti de façons diverses entre les pays étrangers qui, par tradition, pêchent dans la région, y compris la France (Saint-Pierre et Miquelon), le Portugal, l'Espagne et l'URSS.

L'assemblée annuelle de l'OPANO avait décidé, en juin dernier, qu'à titre de mesures de préservation, il ne devrait pas y avoir de pêche spécifique de la morue sur la partie sud des Bancs de Terre-Neuve. Cependant, les évaluations subséquentes ont indiqué une amélioration de l'état des stocks; l'on a donc proposé un TPA de 26 000 tonnes métriques.

Dans le cas de la pêche du calmar (*Illex*) au large de la côte atlantique du Canada, qui se pratique presque entièrement à l'intérieur de la zone canadienne de pêche de 200 milles, l'on a fixé pour 1980 un TPA de 150 000 tonnes métriques. De ce total, 14 250 tonnes ont été attribuées aux flottilles de pêche étrangères, le reste, soit 135 700 tonnes, devant être géré par le Canada, qui en assignera probablement une certaine partie aux pays étrangers en vertu d'accords bilatéraux.

Comme l'état des stocks de capelan ne s'améliore pas, l'OPANO a convenu qu'il n'y aurait pas de pêche hauturière de cette espèce au large de la côte atlantique du Canada en 1980. Les seules prises de capelan seront celles des pêcheurs côtiers canadiens.

A la fin de la réunion de l'OPANO, les représentants canadiens ont annoncé qu'ils avaient réussi à négocier un accord de pêche de six mois avec l'Espagne.

L'accord porte sur un certain nombre d'éléments visant à stabiliser les relations bilatérales du Canada avec l'Espagne, en matière de pêche, y compris l'attribution à l'Espagne de privilèges de pêche de la morue dans la zone canadienne.